

AFFAIRE N° 62

MISE EN OEUVRE DE LA Z.A.C. II DE MOUFIA

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En séance du 24 mars 1988, vous avez approuvé la concertation à la mise en oeuvre de la Z.A.C. II de Moufia.

A cet effet, une exposition s'est tenue à la Mairie Annexe de Moufia du 1er au 30 septembre derniers. Elle s'est terminée par une réunion-débat le samedi 1er octobre 1988.

Malgré la publicité faite à ce propos et la parution officielle d'un avis dans les journaux, peu de personnes ont été motivées et aucune observation n'a été relevée sur le registre destiné à cette effet.

Rien ne s'oppose donc à la mise à enquête publique des opérations d'aménagement de la Z.A.C. II de Moufia.

Je vous demande votre avis sur cette mise à enquête publique.

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission.

Commission du Cadre de Vie

Elle émet un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

